

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 17 mars 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 11/03/2025

dix-sept mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 9

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Madame Solène MOUNIER représentée par Monsieur Joseph ARZALIER

Refus de vote

0

Excusés :

Abstentions: 0

Absents : Madame Nathalie BREYSSE-BRUN

Secrétaire de séance : Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Participation aux frais de voyage scolaire : école St-Cirgues-en-Montagne - DE_2025_008

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association des parents d'élève de St-Cirgues -en -Montagne demandant la participation de la commune pour les frais du voyage scolaire qui est prévu du lundi 31 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025 à Palavas les flots

Le coût total du voyage s'élève à 15 158 euros

5 enfants de la commune sont inscrits à l'école primaire de St-Cirgues-en-Montagne.

M. le Maire propose que la commune participe aux frais de ce voyage scolaire à hauteur de 250 euros soit 50 euros par enfant

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE

-D'allouer 250 euros à l'école de St-Cirgues-en-Montagne

Cette somme sera inscrite au budget 2025

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 17/03/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

SLOW

ID : 007-210703260-20250317-DE_2025_008-DE

Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié